RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Demande de du 15141222

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☐ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

	11 13406
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction. 	PA 079 179 21 E 0001 PC ou PA Dpt Commune Année Nº de dossier
Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions.	La présente demande a été reçue à la mairie
Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation com- merciale.	La présente demande a été reçue à la mairie couTANT-SUR le 28 0 1 2 0 2 Cachet de auntirie designation du le preseur
merciale.	Dossier transmis :
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous	à l'Architecte des Bâtiments de France
renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départemental de directeur du mercial
	au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial
1 - Identité du demandeur	
multiples, chacun des demandeurs, à partir du 26me, doit remplir la fich	ure autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs e complémentaire «Autres demandeurs».Les décisions prises par l'administration
seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adre ment responsables du paiement des taxes.	ssée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidaire-
Vous êtes un particulier Madame Monsie	eur 🗌
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
Dénomination: Agglo Bocage Bressuirais	Raison sociale : Communauté d'agglomération
N° SIRET : <u>2, 0, 0, 0, 4, 0, 2, 4, 4, 0, 0, 0, 1</u>	」. O_ Type de société (SA, SCI,) : EPCI
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsie	eur 🗸
Nom:Marolleau	Prénom : Pierre Yves
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 27 Voie : boulevard du Col	onel Aubry
Lieu-dit: Local	
Code postal : L7 L9 L3 L0 L0 BP : L1 L Cedex : L1	
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées : Madame	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur ☑ Personne morale ☐
Nom: Deboos	Prénom : Virginie
OU raison sociale : Ouest Am'	
Adresse : Numéro : 1 Voie : rue du Cormier	
Lieu-dit : Local	ité : Le Rheu
Code postal : <u>\(\delta\) \(\delta\) \(\delt</u>	L
Si cette personne habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
$\textbf{T\'el\'ephone}: _0_2_9_9_1_1_4_5_5_5_7_0_$	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
	1
🗖 J'accepte de recevoir par courrier électronique les do	ocuments transmis en cours d'instruction par l'administration à
☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les do l'adresse suivante :	

3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent per précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparte Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie:			
Lieu-dit : La forestrie Localité : Moncoutant Code postal :79320_BP :Cedex :			
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu page 9) Préfixe:000	uillez renseig	ner la fiche	e complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	permettre de fa Oui 🏻		es droits à construire Je ne sais pas
	Oui 🗖	400000000000000000000000000000000000000	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗖		Je ne sais pas \square
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urba	Oui 🗖 in	Non 🗹	Je ne sais pas
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗖 Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas D
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les corrisation, les numéros et les dénominations :	nnaissez, les	dates de d	décision ou d'auto-
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	e construction)		
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou l	es cases cor	respondar	ites)
Quel que soit le secteur de la commune U Lotissement			
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping			
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances			
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports			
☐ Aménagement d'un golf			
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités) : 	s de caravan	es ou	
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
• Superficie (en m²) :			
Profondeur (pour les affouillements) :			
 Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage rece 			
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un c protégé ¹ :	locument d'u	rbanisme	comme devant être
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public,	lorsqu'ils son	it nécessa	ires à la gestion ou
à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture mar	ine ou lacustr	es, conchy	licoles, pastorales et
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les ab Création d'une voie	ords des mo	numents h	istoriques¹:
 □ Création d'une voie □ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante □ Création d'un espace public 			
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle ¹ : Création d'un espace public			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		. 1
Le projet prévoit la création de lots (au maximum 25) destinés à l'installation d'entreprises d voie reliée à la route de Paris.	ont racces se tera	i via une
Le projet comporte l'aménagement d'une voie principale et d'une voie secondaire, toute deu retournement ainsi que d'une aire de stationnement aérienne et des espaces verts.	ıx en impasse ave	c aire de
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 94000		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
		CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN CONTRA
		-60
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés : 25		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande	pour dours foursir un	oortificant.
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot	seur devra fournir un	certificat
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs.		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	seur devra fournir un Oui 🗹	certificat
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑	Oui 🗹	Non 🗖
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑	Oui ☑ Oui □	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui ☑ Oui □ nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'h	Oui ☑ Oui □ nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'Hombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)	Oui ☑ Oui □ nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'Hombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisire Nombre maximal de personnes accueillies :	Oui ☑ Oui □ nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'Hombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui Oui nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'h Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui Oui nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'Hombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui Oui nébergement touris	Non 🗆
Nombre maximum de lots projetés : 25 Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotiss aux constructeurs. Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☑ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'Hombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	Oui Oui nébergement touris	Non 🗆

5 - À remplir pour une demande comprenant un p	projet de construction
5.1- Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☐ Non ☑	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous e	
Nom de l'architecte :	Prénom :
Numéro : Voie :	
Lieu-dit: Localité	
Code postal:BP:Cedex:	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :	
Conseil Régional de :	
Téléphone : ou Télécopi	ie:ou
Adresse électronique :	@
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris co premier du titre premier du livre premier du code de la construction et règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce c	nnaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre t de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les ode.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en a	architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : es situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
5.2 - Nature du projet envisagé	
☐ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante	
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance ava	nt l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à électrique nécessaire à votre projet :	à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

⁻ Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

 ⁻ Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires							
Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :							
 Répartition du no 	Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :						
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro							
☐ Autres financemen	its:						
 Mode d'utilisation 	principale des loge	ements:					
Occupation personnell	e (particulier) ou en	compte propre (p	oersonne morale) [Vente	Location \square	
S'il s'agit d'une occup	ation personnelle, v	euillez préciser	: Résidence p	rincipale \square	Résid	ence secondaire \square	
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐							
☐ Autres annexes à I	'habitation :						
Si le projet est un foye	er ou une résidence	, à quel titre :					
Résidence pour perso	nnes âgées 🔲	Résidence po	ur étudiants 🔲	Résidence de to	ourisme \square		
Résidence hôtelière à	vocation sociale] Réside	ence sociale \square	Résid	lence pour personr	nes handicapées 🔲	
Autres, précisez :						·	
Nombre de cham	bres créées en foye	er ou dans un hé	bergement d'un a	utre type :			
Répartition du noi	mbre de logements	créés selon le r	nombre de pièces	:			
1 pièce 2	pièces;	3 pièces 📖 📖	4 piècesL	5 pièces ப	6 pièce	s et plus	
Le nombre de niv	eaux du bâtiment le	e plus élevé : au	-dessus du sol	ıı ıı ı e t au-d	essous du soli III	II T	
	avaux comprennen						
Extension	Surélévation \square		Création de n	veaux suppléme	entaires 🗖		
	destination des co	nstructions futur		*****		olic ou d'intérêt	
collectif: Transp			nt et recherche \Box		Action sociale		
	Superior State of Sta	Enseigneme				_	
Ouvrage spéc	cial 🔲		Santé 🗖		Culture et loisir	ш	
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	ri odiquement dén durant laquelle (les	n ontée et ré-ins quelles) la const	stallée ruction doit être d	émontée :	val Auditati Collid Harris Priville de gamerargan hadan i Ilbania		
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d 5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l	s constructions et nune couverte par	tableau des su	urfaces (uniquem d'urbanisme ou ι	ent à remplir si In document en			
5.5 - Destination des situé dans une comn	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans :	tableau des su r un plan local (sa rédaction an	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m²	ent à remplir si In document en Invier 2016).	tenant lieu applic	quant l'article	
5.5 - Destination des situé dans une comn	s constructions et nune couverte par	tableau des su r un plan local (sa rédaction an	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	ent à remplir si In document en			
5.5 - Destination des situé dans une comn R.123-9 du code de l	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l Destinations	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l Destinations Habitation	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l' Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	s constructions et nune couverte par 'urbanisme dans : Surface existante avant travaux	tableau des su r un plan local (sa rédaction an su Surface créée*	urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja urfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	ent à remplir si in document en anvier 2016). Surface supprimée [®]	Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)	

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un parage d'une babitation en chambre).

du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

⁶ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation de surface de plancher (ex : transformation d'une habitation en commerce.

or petit stagis and the standard definition and the surface resolution of a function of the surface definition of the surf

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

			Surface de planc	her ³ en m ²			
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole Exploitation forestière						
forestière							
Habitation	Logement						
Commerce et activités de	Hébergement Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
tertiane	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces total	es (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

a surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet :0_	Après réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou	
Adresse(s) des aires de stationnement :	reservees en denois da terrain sur requer est situe le projet
Nombre de places : 8	
Surface totale affectée au stationnement :	80 m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au sta	tionnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des dé Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également de	appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont l	a démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale	
Démolition partielle	i seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
th cas de demondon partiene, vedinez decine les travado qu	r seront, le cas echeant, enectues sur les constructions restantes.
Nombre de logement démolis :	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
	n pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié-
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il e	st différent du demandeur
Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐	D.
Nom:	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit: Loca	llité :
Code postal : BP : Cedex : _	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale

8/18 8- Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'ac-

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation

Signature du (des) demandeur(s)

À Bressuire

Le: 28/01/2021

de respecter ces règles.

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire:

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗖

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires

vous avez l'autorisation du ou des propriétaires :

- yous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

Breite Eumplimentaire du

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :



OUEST-AMENAGEMENT

Bureau d'Etudes SA SCOP Parc d'Activités d'Apigné 1, rue des Cormiers - BP 95101 35651 LE RHEU Cedex Tél. 02 99 14 55 70 - Fax 02 99 14 55 67 N° SIRET (INSEE) Rennes 314 526 617 00092 RCS Rennes B 314 526 617 - Code APE 7112B

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :



OUEST-AMENAGEMENT

Bureau d'Etudes SA SCOP Parc d'Activités d'Apigné 1, rue des Cormiers - BP 95101 35651 LE RHEU Cedex Tél. 02 99 14 55 70 - Fax 02 99 14 55 67 N° SIRET (INSEE) Rennes 314 526 617 00092 RCS Rennes B 314 526 617 - Code APE 7112B

Vous êtes un : architecte			
Nom:Deboos		Prénom :Virginie	
Numéro :1	Voie :rue du Cormier		

Lieu-dit : _____ Localité : Le Rheu Code postal : (3, 5, 6, 5, 1) BP : (9, 5, 1) Cedex : (0, 1)

Téléphone : 0, 2, 9, 9, 1, 4, 5, 5, 7, 0

reiephone : [3] [4] [5] [5] [6] [7]

Adresse électronique : v.deboos @ ouestam.fr

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :

Conseil régional de :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Note the conduction of the completion of the com
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que a superficie totale du terrain.
Préfixe : L0,L0,L0, Section : LA,LW, Numéro : L0,L0,L2,L5, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 159.00
Préfixe : _0_0_0_0 Section : _A__W_ Numéro : _0_0_0_2_2_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _pour.partie
Préfixe : _0_0_0_ Section : _A_W_ Numéro : _0_0_8_8_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _pour.par.tie
Préfixe : _0_0_0_ Section : _A_W_ Numéro : _0_0_2_6_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7352
Préfixe: LOLOLO Section: LALW Numéro: LOLOLOL2L1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2391.2
Préfixe: _0_0_0_0 Section: _A_W_ Numéro: _0_0_0_2_0 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): pour.partie
Préfixe : _0_0_0_0 Section : _A_W_ Numéro : _0_2_7_4_ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _pour.partie
Préfixe : _0_0_0_0 Section : _A_W_ Numéro : _0_0_0_1_0_9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _pour.partie
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) ;
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹.

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Pièce Nombre d'exemplaires à fournir PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanisme] PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1° du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanismel PA4. Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémen-441-4 2° du code de l'urbanisme] taires

2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo	tre projet fait l'objet d'une concertation :	
	PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un lotissement :	
V	PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
\checkmark	PA6. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PA7. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage Iointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PA8. Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
\checkmark	PA9. Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
✓	PA10. Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme] Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossier
	PA11. Si nécessaire, l'attestation de la garantie d'achèvement des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

	PA12. L'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols:	
	PA12-1. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d' ombre maximum de lots autorisés :	aménager, dans la limite
	PA12-2. L'attestation de l'accord du lotisseur[Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un terrain aménagé pour l'	hébergement touristique
	PA13. Un engagement d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact ou une notice d'impact	
V	PA14. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA14-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PA15-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	ainissement non collec-
	PA15-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences d itat permanent de leurs utilisateurs :	démontables constituant
	PA 15-3. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet nécessite une autorisation de défrichement :	
	PA16. Copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
réha	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt défi bilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	nitif et régulièrement .512-7-6 et L.512-12-1 du
	PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.441-8-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sive	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	tre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet	équivalent :
	PA17-1. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier

3) Pièces à joindre si votre projet comporte des constructions :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	PA18. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PA19. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA20. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	ation immobilière ou à l'inté-
	PA21. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune de parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	S 1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
	PA22. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	n 1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
	PA23. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) d code de l'urbanisme]	u 1 exemplaire par dossier
	PA23-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, de collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) de code de l'urbanisme]	
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PA23-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code d'ienvironnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme	
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'a	ssainissement non collectif
	PA23-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code d'iurbanisme]	e 1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PA24. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalis	sation d'une étude :
	PA25. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	e 1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PA26. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milie	
	PA27. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Ar R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	t. 1 exemplaire par dossier
Si voi	tre projet nécessite une étude de sécurité publique	
	PA28. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PA28-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prév par l'art. R. 111-20-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du cod de l'urbanisme]	
Si vot	re projet fait l'objet d'une concertation :	
	PA28-2. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code d'urbanisme]	e 1 exemplaire par dossier
réhab	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'ar illitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6- de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé.	
	PA28-3. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regal du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Al R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	d

périm	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction pr ètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une a ation d'une étude des sols.	rojetée n'est pas dans le attestation garantissant la
	PA28-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
logem dans i cas de	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisati lents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151.41 4°) du co un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant e réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affecté lents locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	ode de l'urbanisme] ou lieu dans lesquels, en
	PA29. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
tenan	re projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'url t lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de loge 151-14 du code de l'urbanisme]	banisme ou le document en ments d'une taille minimale
	PA29-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo majo	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) ration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction d	en cas de POS ou une de logements sociaux :
	PA30. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA31. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA32. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbansisme]	1 exemplaire par dossier
	PA33. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vou	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environneme	S ou des règles de gabarit entale :
	PA34. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA35. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement :	
	PA36. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PA37. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un permis de démolir :	
	PA38. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de PC vaut demande de permis de démolir : PA39. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PA40. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA41. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22 -1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA41-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pro	jet :
	PA44. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA45. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	d'urbanisme :
	PA46. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PA47. La promesse synallagmatique de concession ou acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise ent commune de moins de 20 000 habitants :	re 300 et 1 000 m² dans
	PA48. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :
	PA49. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PA50. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires.
Si vot	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PA51. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	PA52. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si voi pour	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du d réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logen	document en tenant lieu nent existant :
Civet	PA52-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
SI VOI	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	1
U	PA53. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PA54. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PA58. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Nombre d'exemplaires

à fournir



1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

	A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Piè	eces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
i vo	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
i vo	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou ıments historiques :	dans les abords des
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

Pièce



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette declaration sert de base au calcui des impositions tiont vous étes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas echeant les documents complementaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de benéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afferents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultieneurement.



1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis):	1 - Renseignements concern	nant les constructions ou les a	aménageme	ents	
Nombre de logements créés Dont : Nombre de logements Nombr	Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou de Surface taxable créée des locaux clos et de Surface taxable démolie de la (ou des) co	les construction(s), hormis les surfaces de st couverts (2 bis) à usage de stationnement : nstruction(s) :	ationnement clos	es et couvertes (2bis) :	m²
Dont: Nombre de logements créés Nombre de logement close et couvertes (2 bis)			(1)	F	
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2) Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) Ne bénéficiant d'un PLAI ou LLTS bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui \(\begin{array}{c} \text{Non Mon } \begin{array}{c} \text{Sin oui, lequel ?} \end{array} Quelle est la surface taxable (1) existante ?		S a masitation	logements	hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes	pour le station- nement clos et
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2) Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) Ne bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante ?		Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) Ne bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante ?	I	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2) Ne bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui \(\begin{array}{c} \text{Non} \\ \end{array} \\ \end{array} \) Quelle est la surface taxable (1) existante ?					
Ne bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2) Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante ?	Locaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)			
Beneficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui \(\bigcap \) Non \(\bigcap \) Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante?		Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante?		Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante?		Bénéficiant d'autres prêts aidés			
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui Non Si oui, lequel ? Quelle est la surface taxable (1) existante?	Nombre total de logements créés				
	couvert. Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel d Quelle est la surface taxable (1) exis Quelle est la surface taxable démol	pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante ?m² Quaie ?m²	?		
Nombre créé Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) Nombre créé Surfaces créées créées pour le stationnement closes et couverte (2 bis)			Nombre cre	(1) hormis les su faces de station nement closes e	r- créées pour le stationnement et clos et couvert
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)		ont la surface de vente est inférieure à		Salesto, Salesto	
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes	10.000	is les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes					
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique	Maisons de santé mentionnées à l'	article L. 6323-3 du code de la santé p	oublique		
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)		'une exploitation commerciale et non ou	verts au public		

是一种,我们可以是一个人的。	
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
Surfaces de planicher affectees aux sedies activités equestres (11)	Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :8 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : Nombre d'émplacements pour les habitations légères de loisirs : Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 1.4 – Redevance d'archéologie préventive : Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui ☑ Non ☐ 1.5 – Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☑ La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou ir des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☑	m².
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la comm	
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de den Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indi La superficie de votre unité foncière :	quez ici : m²
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	
La valeur du m² de terrain nu et libre :	
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :	
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :	
- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
Pièces	Nombre d'exemplaires
	à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terra	
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos- sier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez	
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos- sier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'arché	TO STATE OF THE PARTY OF THE PA
	ologie préventive
F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	ologie préventive 1 exemplaire par dos-

18/18 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires Pièces à fournir Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas : F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif) 1 exemplaire par dossier F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 1 exemplaire par dossier 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme : F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R, 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre 1 exemplaire par dossier F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dossier des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation 1 exemplaire par dossier d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003 5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit: Localité : Code postal: ____ BP: ___ Cedex: ___ Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale:

Date 28/01 /2021

Nom et Signature du déclarant

Menard Emmanuelle